

Compte-rendu de mesures faites chez une personne résidante à Bidart.

Nous avons procédé, Messieurs Botella, Zubizarreta et moi-même à une première campagne de mesure de champs électrique et magnétique chez un particulier à Bidart.

1. Poste de transformation

Tout d'abord en arrivant sur le parking de la résidence dans laquelle habitait cette personne on a aperçu un poste de transformation et, voulant vérifier que le concentrateur existait certainement à l'intérieur nous avons ouvert un vieux poste de radiodiffusion en basses fréquences et en modulation d'amplitude.

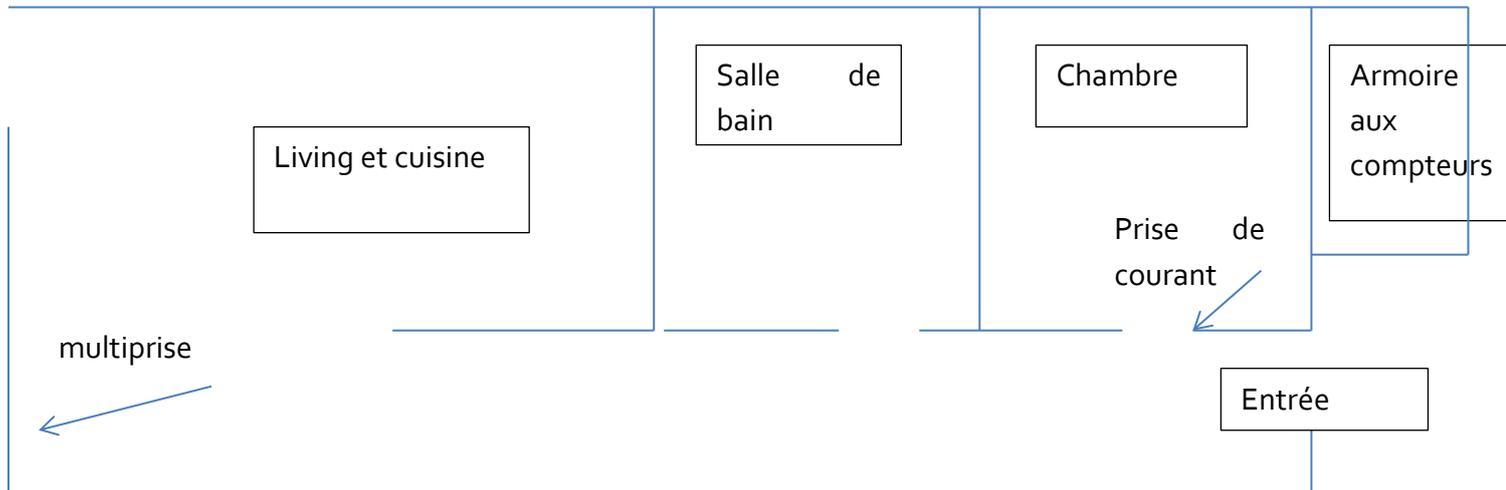
Ce poste de radio diffusion ne pouvant descendre en dessous des 144 KHz (nous cherchions des fréquences #100 KHz du type de celles du CPL G3), nous avons quand même nettement entendu un petit pic d'émission dans les harmoniques du 144 KHz toutes les 4 à 5 secondes.

Puis en arrivant chez la personne on a constaté que son appartement était mitoyen de l'armoire où se trouvaient tous les compteurs Linky de la résidence.



Dans l'armoire on enregistre les mêmes pics d'émission qu'à l'abord du transformateur, mais on ne mesure pas de champ électrique significatif (bonne protection des boîtiers des compteurs ??).

2. Plan schématique de l'appartement.



Les mesures les plus significatives (hors normes) ont été faites à proximité de la prise de courant dans la chambre (à moins de 10 mètres de l'armoire) et sur la multiprise (à plus de 10 mètres de l'armoire)

Prise de courant : champ électrique 65 V/m et champ magnétique 2 nT

Multiprise : champ électrique sans mise sous tension de la multiprise 22 V/m mais avec mise sous tension 95 V/m et champ magnétique 4 nT.

Ces mesures de champ électrique sont supérieures aux normes de champ électrique (41 V/m en France et 2 V/m à Paris) agréées en France.

3. Second appartement,

Des voisins étant venus s'enquérir de nos mesures nous sommes allés, à leur demande, faire des mesures complémentaires chez eux. Ils ont refusé le Linky, mais dans leur résidence, leurs très proches voisins étaient équipés de Linky.



Ailleurs dans la salle de séjour les valeurs extraordinaires étaient moindres mais incroyablement élevées (voir ci-après).



Cela ne peut provenir que des émissions issues des compteurs Linky des voisins et conforte la remarque du CSTB ayant constaté que la diffusion du CPL se faisait sur tout le réseau électrique en aval du concentrateur, que ce réseau dépende ou pas d'un compteur Linky

4. Références

<http://www.champs-electro-magnetiques.com/ondes/normes-officielles-50hz-et-valeur-de-42.html>